



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 7 OCTOBRE 2021

Établi en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEPT DU MOIS D'OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux Conseillers le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 71

**Présidence de Monsieur Alain BLINETTE, Président.**

**Étaient présents** : N. DAGUET, J-M. CHAUDOT, X. COQUIBUS, A. LOMBERGER, P. MARCOUX, Ch. BON, D. JACQUET, D. RAILLARD, D. BERGEROT, J. SACCOMANI, G. FENOL (suppléant de T. BEUCHET), J. PRUNEAU, Cl. DEMANGEON, Y. BERTHET (suppléant de J-F CERCLEY), Ph. LAMBERT, C. GUINET, R. BRESSAND, A. GABIOT (suppléant de M. LAMBERT), St. CATALOT, D. CHEMINOT, A. TODESCHINI, P. PAROT, Ch. LAURENÇOT, H. NAJI, M. BRETON, V. THOMAS, M. OLIVIER-PAQUIS, A. PAUFERT, J-C. GULOT, M. VASSILEV, C. DUREUX, M. VALLEE, Y. GUIGNOT, D. TARTRAT, M. BRACONNIER, D. THEVENOT, J-P. BONVALOT, G. DE GERAUVILLIERS, O. VUILLIER, F. LAGIER, F. HENNING, I. BOUCLANS, J-P. COURIOL, E. MANDIGON, A. BLINETTE, M. OUSSET, B. ROYER, J. CHENEVRIER, L. PECQUERY, R. ROUSSELLE, Cl. GAUTHIER, J-P. GEOFFROY, I. SCHNEIDER et J-L MEUNIER.

**Étaient absents représentés** : E. JEUDY (pouvoir à Ch. BON), A. NICOLLE (pouvoir à J. SACCOMANI), J-M. PAGEAUX (pouvoir à G. DE GERAUVILLIERS), J. DEBELLEMANIERE (pouvoir à Ch. LAURENÇOT), Ph. GHILES (pouvoir à M. BRETON), J. COLLINET (pouvoir à D. CHEMINOT), M-F MIALLET (pouvoir à A. PAUFERT), N. CAILLE (pouvoir à M. VASSILEV), J. CHAVECA (pouvoir à O. VUILLIER), J-P. SORNAY (pouvoir à Ph. LAMBERT).

**Étaient absents** : Th. SAVIN, Y. POIROT, S. ABBEY, C. DUVERNOY, J-C. VAGNER, J-N. ROUSSET, D. MOREAU.

Georges DE GERAUVILLIERS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.

DATE DE SIGNATURE	DELEGATION D'ATTRIBUTION	INTITULE	N° DE DECISION
15-juil.	Louage	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec l'ASSOCIATION THEATRE ET FETES EN ARC	DEC-2021-26
5-août	Louage	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec LES BALADINS	DEC-2021-27
5-août	Louage	Convention de location de l'Espace Mavia avec KPMG	DEC-2021-28
5-août	Louage	Indemnité de sinistre pour le rideau avant-scène de l'Espace Festi'Val	DEC-2021-29

11-août	Marchés publics	Etude diagnostique du système d'assainissement intercommunal - Avenant n°1	DEC-2021-30
12-août	Louage	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec INTERVAL	DEC-2021-31
31-août	Louage	Convention de mise à disposition de l'Espace Mavia avec le CENTRE de GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de HAUTE-SAONE	DEC-2021-32
17-août	Louage	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec l'Association CONFRERIE BACCHUS du VAL de SAONE	DEC-2021-33
31-août	Louage	Convention de mise à disposition de l'Espace Mavia avec LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	DEC-2021-34
8-sept.	Marchés Publics	Attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration d'un schéma directeur de mobilité	DEC-2021-35
8-sept.	Marchés Publics	Attribution des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la Place Boichut à Gray	DEC-2021-36
8-sept.	Louage	Convention de location de la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes Val de Gray avec L'ANTENNE GRAYLOISE DE L'UNIVERSITE OUVERTE	DEC-2021-37
14-sept.	Louage	Convention de mise à disposition des locaux situés 4 rue d'Auvet à Autrey-les-Gray avec le Médecin Généraliste Monsieur Somanaden SOMOO	DEC-2021-38
20-sept.	Louage	Convention de location de l'espace Festi'val à Arc-les-Gray avec la VILLE DE GRAY	DEC-2021-39
21-sept.	Louage	Convention de mise à disposition de l'espace Mavia avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône (CDG 70)	DEC-2021-40
22-sept.	Marchés Publics	Travaux de mise en accessibilité du gymnase Sonjour – Lot 4 : Menuiseries intérieures bois – Avenant n°1	DEC-2021-41
22-sept.	Marchés Publics	Travaux de mise en accessibilité du gymnase Sonjour – Lot 5 : Cloisons – Peintures - Isolations – Avenant n°1	DEC-2021-42
22-sept.	Marchés publics	Travaux de mise en accessibilité du gymnase Sonjour – Lot 7 : Plomberie – Sanitaire – Avenant n°1	DEC-2021-43
22-sept.	Marchés publics	Travaux de mise en accessibilité du gymnase Sonjour – Lot 8 : Electricité – Courants faibles – Avenant n°1	DEC-2021-44

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **195. Fonds Régional des Territoires – Aide pour charge de remboursement d'emprunt – SAU CONTROLE TECHNIQUE ANCIER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche Comté, une subvention de **5 500.00€** à la SAU CONTROLE TECHNIQUE ANCIER, au titre de la délégation d'octroi et de la gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide pour charge de remboursement d'emprunt lié à des investissements, pour la partie en capital.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **196. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - MADAME AURORE KESSLER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **1 852.00€** à MADAME AURORE KESSLER, pour son établissement « L'AURORE », au titre de la délégation d'octroi et de gestion du FRT, volet entreprises, concernant l'aide pour investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **197. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - MADAME DELPHINE DA SILVA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **6 000.00€** à MADAME DELPHINE DA SILVA, pour son établissement « LA SOURIS GOURMANDE », au titre de la délégation d'octroi et de gestion du FRT, volet entreprises concernant l'aide pour investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **198. Fonds Régional des Territoires – Aide aux investissements - SAS AU BOIS DE PAYS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, une subvention de **5 500.00€** à la SAS AU BOIS DE PAYS, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide pour investissements matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

## URBANISME

### **199. Révision du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PRESCRIT** la révision du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) conformément aux dispositions de l'article L163-8 du code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener la procédure dans les conditions définies par les articles L.163-4 à L.163-7 et R.163-3 à R.163-6 du code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAC au taux maximum.

- **PRECISE** que la Communauté de Communes Val de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## INGENIERIE – PROJET DE TERRITOIRE

### **200. Lotissement lieudit « La Pierre » à Autrey-les-Gray – Cession du lot n°4**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle correspondant au lot n°4 du lotissement communautaire lieudit « La Pierre » à Autrey-les-Gray, cadastrée ZA 146, d'une superficie de 698 m<sup>2</sup> à ■■■■■ au prix de 36.00 € TTC / m<sup>2</sup> soit un montant de 25 128 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre des parties ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.
- **ACTE** que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

### **201. Construction de huit logements locatifs sociaux à Gray-la-Ville**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des parcelles situées à Gray-la-Ville, cadastrées AD 82 et AD 83, d'une superficie de 5 068 m<sup>2</sup>, à l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT dénommé Habitat 70, au prix de 17.00 € TTC/m<sup>2</sup>.
- **APPROUVE** le projet d'extension du réseau collectif d'assainissement rue du Val de Saône à Gray-la-Ville pour les besoins de l'opération.
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention globale de 20 000.00 €, soit 2 500.00 € par logement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité dans le cadre du contrat territorial PACT 2019.

### **202. Autorisation de signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

### **203. Transport urbain – Tarif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions tarifaires pour le transport urbain telles qu'exposées dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## EAU – ASSAINISSEMENT – GEMAPI

### **204. Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable suivants :
  - **Territoire de Gray - GAZ et EAUX** pour les communes suivantes : Ancier, Apremont, Arc-les-Gray, Battrans, Champtonnay, Champvans, Cresancey, Esmoulins, Essertenne

et Cecey, Germigney, Gray, Gray-la-Ville, Le Tremblois, Mantoche, Noiron, Onay, Rigny, Sainte-Reine et Velet.

- **Territoire de Chargey-les-Gray - GAZ et EAUX** pour la commune de Chargey-les-Gray
- **Territoire de Maison Rouge – SAUR** pour les communes suivantes : Autrey-les-Gray, Auvet et la Chapelotte, Bouhans et Feurg, Broye-les-loups et Verfontaine, Ecuelle, Fahy-les-Autrey, Nantilly, Oyrières, Poyans et Vars.
- **Territoire de Pesmes – SOGEDO** pour les communes suivantes : Arsans, Broye-Aubigney-Montseugny, Chevigney, La-Grande-Résie, La-Résie-Saint-Martin, Lieucourt, Pesmes, Sauvigney-les-Pesmes et Vadans.
- **TRANSMET** aux services préfectoraux la présente délibération.
- **PUBLIE** les rapports sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **205. Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif suivants :
  - **Territoire de Gray - GAZ et EAUX** pour les communes suivantes : Ancier, Apremont, Arc-les-Gray, Auvet et la Chapelotte, Battrans, Champtonnay, Champvans, Cresancey, Ecuelle, Esmoulins, Essertenne et Cecey, Germigney, Gray, Gray-la-Ville, Igny, Le Tremblois, Mantoche, Noiron, Onay, Oyrières, Rigny, Saint-Broing, Saint-Loup-Nantouard, Sainte-Reine, Sauvigney-les-Gray, Vars, Velet et Velesmes-Echevanne.
  - **Territoire de Chargey-les-Gray - GAZ et EAUX** pour la commune de Chargey-les-Gray
  - **Territoire d'Autrey – SAUR** pour les communes suivantes : Autrey-les-Gray, Bouhans et Feurg, Fahy-les-Autrey, Nantilly et Poyans.
  - **Territoire de Pesmes – SOGEDO** pour les communes suivantes : Arsans, Broye-Aubigney-Montseugny, Chevigney, La-Grande-Résie, La-Résie-Saint-Martin, Lieucourt, Pesmes, Sauvigney-les-Pesmes, Vadans, Valay et Venère.
- **TRANSMET** aux services préfectoraux la présente délibération,
- **PUBLIE** les rapports sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **206. Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Val de Gray,
- **TRANSMET** aux services préfectoraux la présente délibération,
- **PUBLIE** les rapports sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **207. Schéma directeur d'alimentation en eau potable et schéma de défense extérieure contre l'incendie – Demande de subvention – Modification de la délibération n°2021-186**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement relatif à la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et du Schéma Intercommunal de Défense Extérieure contre l'incendie (SIDECl).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les co-financeurs sus-désignés pour l'obtention d'une subvention au taux maximum relative à la réalisation du SDAEP et du SIDECl.

- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2021-186 du 8 juillet 2021 demeurent inchangées.

#### **208. Approbation des zonages d'assainissement de la Communauté de Communes Val de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet des zonages d'assainissement de la Communauté de Communes Val de Gray tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que le projet des zonages d'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique sur les 48 communes de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux budgets, pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

#### **209. Velesmes-Echevanne – Acquisition du terrain de [REDACTED] – Dévoiement des eaux usées d'Echevanne sur Velesmes – Modification de la délibération n°2019-10-14**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de Communes Val de Gray de la parcelle cadastrée ZO n°142, située à VELESMES-ECHEVANNE d'une superficie totale de 53 m<sup>2</sup>, pour un montant de 530.00 € HT soit 636.00 € TTC et ce, pour la création du poste de refoulement des eaux usées d'Echevanne.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de la vente.
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2019-10-14 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 demeurent inchangées.

### **ANIMATION DU TERRITOIRE**

#### **210. Convention de partenariat entre Bourgogne Franche-Comté Tourisme et l'Office de Tourisme Val de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre Bourgogne Franche-Comté Tourisme et l'Office de Tourisme Val de Gray dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **MUTUALISATION – RESSOURCES HUMAINES**

#### **211. Créations de postes à la suite d'avancements de grade**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création des postes suivants :
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- **MET** à jour le tableau des effectifs 2021.

### **212. Créations de postes à la suite de réussite à examen**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création des postes suivants :
  - 1 poste d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) principal de 2ème classe à temps complet,
  - 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- **MET** à jour le tableau des effectifs 2021.

### **213. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité relatif aux archives**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour une période de 6 mois, allant du 11 octobre 2021 au 10 avril 2022, sur la base de l'indice brut 513 indice majoré 441 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

### **214. Dissolution du Syndicat des Eaux de Velesmes – Transfert de personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de l'agent administratif à temps non complet.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un vice-président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **215. Créations de postes – Modification de la délibération n°2021-24**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2020-24 du 25 février 2021 en passant à 10 heures hebdomadaires le poste d'attaché à temps non complet créé le 1<sup>er</sup> mars 2021.
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2020-24 du 25 février 2021 demeurent inchangées.

<b>FINANCES</b>
-----------------

### **216. Budget Général – Décision Modificative n°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget général.

### **217. Budget Eau – Décision Modificative n°2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 pour le budget eau.

### **218. Budget Cinéma – Décision Modificative n°2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 pour le budget cinéma.

### **219. Budget Maison de Santé Pesmes – Décision Modificative n°1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget maison de santé de Pesmes.

### **220. Budget Lotissement des Noisetiers – Clôture du budget**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clôture du budget du lotissement des Noisetiers.
- **AUTORISE** le budget principal à combler le déficit de ce budget pour 74 710.22 €.

### **221. Annulation de titres**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ANNULE** les titres n°112, 114 et 142 d'un montant de 700.00 € TTC par titre soit 2 100.00 € TTC pour les trois titres.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un vice-président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

### **222. Cession de la parcelle cadastrée AD 74 située EN MAVIA OUEST à Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à la SCI 2MR, sise 8 rue des Moulins à ANCIER, la parcelle située « EN MAVIA OUEST » à GRAY, d'une superficie totale de 312 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 120.00 € HT soit 3 744.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre partie ainsi que tous les documents liés au compromis ou à la vente définitive.
- **ACTE** que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

### **223. Délégations d'attribution accordées par le Conseil Communautaire au Président - Modification de la délibération n°2020/07/04**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2020/07/04 du 16 juillet 2020 telle qu'exposée dans la présente délibération.
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2020/07/04 du 16 juillet 2020 demeurent inchangées.

### **224. Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Val de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'élaboration de la convention territoriale globale entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention territoriale globale 2021-2025 et tout document relatif à ce dossier.

### **225. Adoption d'une convention de partenariat entre la Ville de Gray et la Communauté de Communes Val de Gray pour le pilotage et la coordination de la Convention Territoriale Globale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Gray et la Communauté de Communes Val de Gray pour le pilotage et la coordination de la CTG.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.



## **226. Constitution d'un groupement de commandes permanent**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :


- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes Val de Gray et les communes membres souhaitant y adhérer dit « Groupe Acheteur du Val de Gray ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent dont le projet est joint en annexe avec toutes les communes adhérentes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DESIGNE** la Communauté de Communes Val de Gray coordonnatrice du groupement de commandes permanent.
- **DESIGNE** la CAO du coordonnateur compétente pour l'attribution des marchés issus de ce groupement de commandes permanent.
- **DESIGNE** la commission personnel et mutualisation de la Communauté de Communes Val de Gray en tant que comité de pilotage.

## **227. Candidature à l'appel à projet « Territoires intelligents et durables »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de Communes Val de Gray à l'appel à projet « Territoires intelligents et durables » de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener les actions en lien avec la transformation numérique du territoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au taux maximum.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Gray, le 13 octobre 2021

  
Le Président  
Alain BLINETTE

Affiché à l'hôtel communautaire : le 13 octobre 2021 (jusqu'au 12 janvier 2022)